



Fédération Sportive et Gymnique du Travail

82 rue Sully-69006 Lyon 04.78.89.12.50

E.mail: fsgt69006@gmail.com

Site : www.fsgt69.fr

**PV N° 2
CR AG DU
21/09/22**

Lyon, le : 30/09/2022

Attention !!! Les horaires du comité ont changé. Nous vous invitons à vous rendre sur notre site régulièrement.

ASSEMBLEE GENERALE

Présents : BNPP, ATSCAF, EVEIL, BALM, CORVI, LA GAILLARDE, CANUTS, GONES STACH WARRIORS, VSL

Absents : AMIS DE LAMARTINE, HEH, MONPLAISIR, VINATIER.

CLUBS et/ou EQUIPES ENGAGEES :

ASSOBALM 1 et 2 / ACSV / LA GAILLARDE / GONES STACH WARRIORS / ATSCAF / CORVI / EVEIL DE LYON

CLUBS et/ou EQUIPES – Dossier incomplet :

En attente de règlement : MJC MONPLAISIR Masc. et Mixte / AMIS DE LAMARTINE / CANUTS
En attente d'engagements et de règlements : HEH / BNP / VSL

CLUBS DISPOSANT DE SES LICENCES :

ATSCAF

Vous trouverez joint à cet envoi l'annuaire comportant les coordonnées des équipes dont nous avons réceptionné les engagements. Il sera mis à jour au fur et à mesure de l'obtention des renseignements. Si des erreurs apparaissent dans vos coordonnées merci de nous le signaler rapidement.

Le premier sujet abordé est le **calendrier** concocté par Michel. **Une erreur** a été repérée pour la première journée : cela sera ATSCAF 1 – EVEIL (comme indiqué) et GSW- HEH 1.

Pour le **championnat mixte** nous avons recensé 5 équipes : ATSCAF, BNPP, VSL, HEH et MONPLAISIR. A son retour Michel nous communiquera le calendrier.

L'ATSCAF qui a un **créneau qui gêne les autres équipes** (17h30 -19 h) rappelle qu'ils sont tout à fait OK pour faire les matchs prévus chez eux, sur le terrain de leurs adversaires à condition que ces derniers les préviennent suffisamment tôt (au moins un semaine avant).

Pour le championnat, il faut absolument éviter les reports de matchs pour pouvoir avoir une saison fluide. La saison passée trop de matchs ne se sont pas joués et ont entraîné des décisions sur tapis vert, ce qui est dommage. **Il faut donc faire au plus vite le nécessaire au niveau administratif en vous rapprochant du comité du Rhône FSGT (Affiliation, engagements et licences à la FSGT)**

La FSGT nous rappelle que désormais il n'y a plus que 2 salariés au lieu de 3 et que la saison passée se soldera par une perte financière suite aux problèmes posés par la COVID.

La FSGT nous indique qu'ils pourraient éventuellement y avoir des difficultés avec les gymnases cet hiver du fait des décisions d'économies d'énergies que pourraient prendre les mairies.

Info pratique : Il est demandé aux équipes de bien penser après chaque match de :
- **renvoyer la feuille de match à la FSGT - Impératif**

- La prendre en **photo et la transmettre par mail à Michel** en charge de la gestion du basket
Ses coordonnées : michel.rimet@gmail.com et tel:06 51 82 71 81

Pensez également à prévenir Michel en cas de forfait ou report d'un match en lui envoyant un petit mail.

ARBITRAGE.

La réunion avec les arbitres de la FFBB s'est **très bien passée**. Le coordinateur des arbitres va prochainement donner à Thomas GRUSON une **liste d'arbitres** disponibles pour nos rencontres. Ils sont d'accord avec le **tarif de 40 €** (20€ par équipe) décidé à notre réunion de juin 2022.

Cette liste sera communiquée à tous dès que possible et en cas de soucis c'est Thomas GRUSON (ATSCAF) qui sera le relais avec la FFBB. (Coordonnées 06 07 54 94 58)

BALM indique qu'il a un arbitre pour ses matchs à domicile : Charles GINESTE.

Pour conclure, nous avons arrêté le principe de refaire une assemblée générale de mi- saison en janvier. La date reste à fixer. Cette réunion nous permettra de faire le point sur la saison en cours (respect du calendrier, arbitrage) et, en fonction des circonstances, de décider de la formule à adopter pour la suite du championnat après début mars (fin du calendrier arrêté à ce jour)

Le championnat débutera:

Non pas le LUNDI 3 OCTOBRE 2022 comme initialement prévu mais le 10 Octobre.

Il faudra impérativement que les clubs aient procédé à l'engagement de leurs équipes et aient fait les licences des joueurs à la date du 10 octobre. **Non seulement les licences devront être faites mais le club devra les avoir en sa possession.**

A / TARIFS SAISON 2022/2023

Affiliation 138.62 €

Licences

- Adulte : 18 ans et + (né(e) en 2004 et avant	40,20 € (37 € sans assurance)
- Jeune : de 13 à 17 ans (de 2005 à 2009)	33,00 € (29,80 € sans assurance)
- Enfant : de 0 à 12 ans (né(e) en 2010 et après	23,00 € (19,80 € sans assurance)

La procédure reste inchangée quant à l'établissement des licences :

- création de vos lots sur votre portail club (dès la validation de votre affiliation par le comité puis par le centre fédéral)
- dès réception du règlement correspondant, le comité validera alors vos licences que vous pourrez venir retirer au comité. Nous vous invitons à **privilégier le virement** au chèque (pour la demande de RIB, n'hésitez pas à contacter le service comptable.) Ainsi lors de votre passage vos licences seront déjà imprimées et vous n'aurez qu'à les retirer.

B / CERTIFICAT MEDICAL

La procédure ne change pas :

- Pour les renouvellements sans interruption : l'adhérent remplit le questionnaire et le conserve, le club récupère l'attestation et la conserve.
- Pour les nouveaux adhérents ou ceux ayant pris une année « sabbatique » ils devront fournir le CM de - de 3 mois.

C / ENGAGEMENT CHAMPIONNAT (Tarifs inchangés):

- Championnat : 40,00 €

 **Pour toutes les équipes :**

Toutes les feuilles d'engagement doivent être enregistrées à la FSGT **avant le MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2022 (délai de rigueur)** et accompagnés impérativement du règlement correspondant.

 **A ne pas faire :**
Engager 2 équipes sur la même feuille.

D / RAPPEL

CONTRÔLE DE L'HONORABILITE DES BENEVOLES

« Le contrôle d'honorabilité des bénévoles se fait au titre des articles L.212-9, L.212-1 et L.322-1 du code du sport.

Ces articles précisent que les activités d'éducateur sportif (**éducateur, entraîneur, animateur, encadrant** ...) ou d'exploitant d'un EAPS (dirigeant de club ou de fédération) sont interdites à toute personne qui a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour un délit visé à l'article L.212-9 du code du sport :

- agressions sexuelles ;
- trafic de stupéfiants ;
- risques causés à autrui ;
- proxénétisme et infractions assimilées ;
- mise en péril de mineurs ;
- usage illicite de substances ou plantes classées comme stupéfiants et incitation à commettre ce délit (confirmé récemment par le Conseil constitutionnel saisi par une QPC) ;
- délit de dopage et infractions connexes ;
- fraude fiscale. »

Par conséquent, les encadrants et/ou responsables d'équipes sont également concernés. La question a été expressément posée à notre référent national en charge de cette thématique.

En application de cette réglementation les démarches concernant ce contrôle d'honorabilité concernent effectivement vos responsables et encadrants d'équipes.

ANNONCE :

Aux clubs de basket FSGT,

La ligue Ile-de-France de la FSGT organise un tournoi de basketball mixte le samedi 5 novembre 2022 au complexe Alain Mimoun à Paris.

Cet évènement est ouvert aux clubs FSGT hors Ile-de-France.

N'hésitez pas à prendre contact avec le comité si vous êtes intéressés

APPEL A CANDIDATURES 2022 / 2023

Pour que votre activité puisse continuer à fonctionner dans les meilleures conditions il est impératif de renforcer la composition de votre commission c'est pourquoi:

Amis Basketteurs, nous sommes à la recherche de bénévoles pouvant aider à faire vivre le basket au sein de la FSGT pour la saison 2022/2023.

- pour la gestion du championnat
- pour la constitution d'une sous-commission de litiges/disciplines.
- pour le suivi des rencontres du championnat

Aussi n'hésitez pas à faire acte de candidature par mail au plus tard pour le 05/09/2022. Une réunion d'organisation sera programmée alors avec les personnes ayant répondu positivement à notre sollicitation.

BON CHAMPIONNAT !!!!!